

Festival SONORAMA - Résiliation du marché pour faute du groupement titulaire

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :

I - Contexte - Rappel

Suite à l'approbation du lancement de la procédure par délibérations du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire des 17 janvier 2008 et 25 janvier 2008, une consultation a été lancée dans le cadre de l'article 30 du Code des Marchés Publics, par le groupement de commandes constitué à cet effet entre la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Société Touristique et Thermale de la Mouillère (Casino Barrière), dont la Ville est le coordonateur.

Un avis d'appel à concurrence a donc été publié afin de rechercher un opérateur pour «la conception et la mise en œuvre d'un événement artistique, culturel, festif et participatif alliant la musique et les arts de rue», à Besançon, à partir de 2009, pour une durée de 3 ans, avec possibilité de reconduction de 2 ans maximum.

L'offre présentée par le groupement «Le Troisième Pôle / Orphaz» a été retenue, le Troisième Pôle étant une agence d'ingénierie culturelle, associée à l'Agence Orphaz, spécialisée dans la production, la régie technique et la logistique événementielle.

Pour le projet, le groupement Troisième Pôle/ Orphaz a spécialement proposé de créer un comité artistique animé par Steven Hearn, directeur de «Troisième pôle», et composé de quatre directeurs artistiques, de notoriété internationale, spécialisés dans un domaine particulier de la création contemporaine : Jean-Marie Songy (directeur artistique d'Eclat, festival des arts de rues d'Aurillac), Jérôme Delormas (directeur de la Gaîté Lyrique, centre des arts numériques à Paris), Vincent Carry (directeur des Nuits Sonores à Lyon), Philippe Franck (directeur de Transcultures et de City Sonics, festival des arts sonores, à Mons).

Le Groupement Troisième Pôle / Orphaz proposait dans son offre :

- * un festival, spécialement conçu pour Besançon, qui fasse dialoguer la ville -son patrimoine, son architecture, son urbanisme et son environnement- avec les disciplines artistiques les plus contemporaines,
- * un festival consacré à toutes les formes d'expression artistique liées à la rue (musique, théâtre, danse, arts sonores, arts de rue, etc.), et en particulier les disciplines les plus contemporaines (vidéo, arts numériques, art design, etc.)
- * un festival de création à travers la résidence d'artistes internationaux à Besançon et les commandes passées aux artistes et compagnies en région,
- * un festival qui associe la population à la conception et à l'organisation de moments festifs et participatifs.

C'est ainsi que la notoriété des intervenants et la qualité de l'offre ont donc amené les membres du groupement de commandes à retenir l'offre présentée par le groupement «Troisième Pôle et Orphaz» dont l'agence Troisième Pôle est le mandataire.

Pour la mise en œuvre annuelle de ce marché, une convention de co-organisation a été signée entre les membres du groupement de commandes pour définir la répartition des financements. Par ailleurs un avenant d'application définissant les obligations des parties a été signé entre les membres du groupement de commandes et le groupement titulaire «Troisième Pôle /Orphaz».

Ceux-ci ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 6 novembre 2008 et du Conseil communautaire du 21 octobre 2008.

A - Convention de co-organisation

La convention de co-organisation pour 2009 présentait notamment la répartition des financements des trois partenaires du marché de 750 000 € TTC et les modalités de versement de ces sommes au prestataire à savoir :

370 000 € TTC pour la Ville de Besançon

160 000 € TTC pour la CAGB

220 000 € TTC pour la STTM (Casino Barrière).

B - Avenant d'application

L'avenant d'application pour 2009 quant à lui avait pour objet notamment de prévoir les modalités selon lesquelles les parties (Ville/CAGB/STTM) achetaient la conception, la production et la livraison d'une manifestation culturelle et artistique au groupement de réponse «Le Troisième Pole/ Orphaz». Ainsi, le prestataire s'engageait notamment :

- à concevoir et à produire la manifestation du 8 au 11 octobre 2009,
- à assurer la coordination artistique de l'événement dans le respect des intentions du projet présenté lors de l'appel d'offre,
- à fournir tous les éléments nécessaires à sa représentation (scénographie, moyens techniques et logistiques, artistes...),
- à respecter et à faire respecter les règles et consignes de sécurité définies notamment en liaison avec les services compétents de la Ville,
- à rendre à la suite de la manifestation un bilan financier détaillé, qualitatif et artistique de la manifestation.

Sur un plan financier, l'avenant présentait les échéanciers de paiements pour la manifestation. En ce qui concerne les financements Ville et CAGB, les échéanciers étaient les suivants :

- un versement de 250 000 € TTC lors de la signature du marché en novembre 2008 (part Ville / CAGB)
- un versement de 180 000 € TTC en avril (part Ville / CAGB)
- un dernier versement de 100 000 € TTC en septembre (part Ville / CAGB).

II - Déroulement de l'événement

L'événement s'est déroulé du 8 au 11 octobre 2009. Compte tenu des éléments sus-rappelés et des engagements du groupement titulaire, l'événement n'a pas été à la hauteur annoncée.

A - Faute et défaillance dans la préparation et le déroulement de l'événement

Aussi bien dans l'exécution des prestations prévues au marché que dans le déroulement de l'événement, de nombreuses et graves défaillances et fautes ont été relevées par le groupement de commandes.

Par ailleurs, cette situation particulièrement inacceptable pour la Ville de Besançon, qui souhaitait valoriser son image par un événement culturel d'envergure, a atteint son comble quand la collectivité a été saisie de nombreuses plaintes de créanciers et fournisseurs locaux non payés, et lorsqu'elle a appris la situation de déficit alarmante à propos duquel le groupement titulaire ne l'avait pas alerté.

De nombreuses lacunes et fautes sont à relever à ce titre, la plupart ayant été consignées et développées dans le bilan que le groupement de commandes a adressé :

- une préparation bâclée et précipitée

A titre d'exemple, fort nombreux :

- Les engagements concernant la fréquence des réunions n'ont pas été respectés.
- Les outils pour travailler dans le cadre d'une co-organisation notamment la «plate-forme d'échange» n'ont pas fonctionné.
- L'obligation de fournir l'ensemble de lieux et des besoins matériels pour juin (conformément à l'avenant d'application annuel 2009) n'a pas été respectée.
- Les réunions de cadrages des lieux et des besoins ont débuté seulement en juin après une relance le 20 mai. Les besoins ont été définitivement connus au début du mois de septembre.
- L'itinéraire de certaines déambulations (Opéra poubelle) a été fixé hors des délais prévus avec une information 10 jours seulement avant la date de la manifestation.
- La programmation définitive a été connue par le groupement de commandes quelques jours avant la conférence de presse en juin.

Ce retard dans l'établissement de la programmation définitive explique certainement l'échec de sa mise en œuvre, en particulier au niveau de l'action culturelle, mais également, en grande partie, le dépassement budgétaire : une fois la programmation établie, elle a été communiquée officiellement rendant quasiment impossible tout retour en arrière ou adaptation quand les conséquences financières de ces choix ont été connues, c'est-à-dire pendant l'été.

Il est évident que l'organisation mise en place a été déficiente et a eu des conséquences fâcheuses sur la réussite de l'événement et sur sa bonne gestion financière.

- Une mauvaise organisation temporelle et spatiale de la manifestation avec un éclatement dans le temps qui a grandement nui à son caractère événementiel et festif.

- Des choix esthétiques et artistiques contestables

Ces choix ont été contestables dans le cadre de l'objectif de faire de cette manifestation un événement populaire et festif touchant toutes les générations et toutes les catégories socio-culturelles, telle l'omniprésence des sons artificiels qui a contribué à lui donner un aspect froid et désincarné.

Alors même que le Cahier des clauses techniques particulières insistait lourdement (p. 3) sur le fait que *«cet événement devra nécessairement concerner un très large public de l'agglomération et de la région, en tant que spectateur, mais également en tant qu'acteur potentiel de l'événement...»* et sur *«la présence d'esthétiques connues et appréciés des différents publics»* afin *«de rencontrer un large public et d'être une manifestation populaire»*, le groupement titulaire a délibérément tourné le dos à ces objectifs et a conçu un festival trop pointu et cérébral.

- Une action culturelle de terrain quasiment inexistante

Il est évident que certaines propositions qui n'ont pas rencontré «leur public», ont pâti de l'absence d'un travail approfondi d'action culturelle.

De plus, les projets esquissés avec les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon n'ont pas abouti.

- Une communication inadaptée

- Le programme a été jugé confus par la grande majorité des utilisateurs.
- Les outils web mis en place ont été peu ou mal utilisés.

- Une organisation technique déficiente sur certaines propositions

A titre d'exemples non exhaustifs :

- Heartscopes : la moitié des points ne fonctionnaient pas ou n'ont pas été trouvés par les festivaliers,
- Motorg : un seul moteur fonctionnait : excuses en boucle des artistes devant les groupes scolaires et les spectateurs...

B - Une situation de déficit alarmante

Sur la base des quelques éléments financiers fournis par les représentants de Troisième Pôle et Orphaz, courant et fin novembre 2009, les membres du groupement de commandes ont été informés d'une situation de déficit très importante, voire abyssale selon les premiers chiffres, puisqu'il était fait état pour un budget TTC de 1 116 004,75 €, d'une somme de 604 124,53 € restant à payer. Différentes rencontres et échanges de courriers ont permis d'établir ensuite approximativement une situation de déficit de 514 618 €.

Aucun compte n'étant certifié, les membres du groupement de commandes ne savent toujours pas exactement le montant du déficit actuel.

Dans le cadre des difficultés financières rencontrées, l'Agence Orphaz a déposé son bilan et a été déclarée en procédure de redressement judiciaire le 12 janvier 2010.

C'est ainsi que les deux sociétés du groupement titulaire se renvoient sans cesse les responsabilités et les chiffres par avocats interposés.

Par ailleurs, le groupement titulaire avait une obligation de recherche de financements extérieurs (article 5.3. de l'avenant d'application annuel 2009), «*cette recherche de financement [étant] un des impératifs du marché et correspond également à l'offre faite...*». Or, il n'a semble-t-il pas recherché activement ces financements extérieurs qui auraient au moins permis de réduire le déficit ci-dessus présenté.

Enfin, il est loisible de s'interroger quant au silence gardé par le groupement titulaire lorsqu'il s'est aperçu du risque de déficit : pourquoi n'a-t-il pas alerté le groupement de commandes afin, le cas échéant, qu'une solution soit trouvée pour éviter les nombreux impayés qui ont finalement vu le jour ?

C - De très nombreux créanciers et fournisseurs impayés

Après la surprise du déficit, il y a eu ensuite l'exaspération, quand après avoir recueilli de nombreux échos défavorables, suite à la manifestation, dans la presse, dans les milieux culturels bisontins la Ville de Besançon a été saisie de nombreux créanciers pour non paiement de leurs factures auprès de Troisième Pôle et d'Orphaz.

La collectivité a donc été une nouvelle fois au centre d'un débat, de contestations et de réclamations alors que celle-ci n'a aucune responsabilité et pouvoir en la matière.

L'échec avéré de la manifestation cumulé aux problèmes rencontrés avec les commerçants et fournisseurs ont fait que l'image de la collectivité a été considérablement ternie.

Dans ce cadre, la Ville de Besançon, en sa qualité de coordinateur du groupement de commandes a adressé deux courriers de mise en demeure les 4 et 23 décembre 2009 par lesquels il était demandé de procéder au paiement de l'intégralité des fournisseurs auxquels le groupement titulaire a eu recours pour l'exécution du marché.

Or, à ce jour, après diverses rencontres et divers engagements non tenus, il s'avère que si certains créanciers ont été réglés, nombre d'entre eux n'ont pas été payés, à hauteur d'environ 400 000 € HT selon les chiffres communiqués.

Enfin, une solution était sur le point d'être trouvée en décembre 2009 lorsqu'il avait été envisagé que chacun des co-traitants prenne 50 % des dettes à sa charge mais la Société Le Troisième Pôle a refusé cet arrangement qui aurait pourtant permis d'apporter une solution à ce problème.

D - Non production du bilan financier et qualitatif justifiant de l'intégralité des charges et recettes réalisées au titre de la manifestation

En vertu de l'article 8 de l'avenant d'application annuel pour 2009, le groupement titulaire devait transmettre au groupement de commandes, dans un délai de deux mois suivant la fin de la manifestation, le bilan financier et qualitatif justifiant de l'intégralité des charges et recettes réalisées au titre de la manifestation.

Or, en ce qui concerne l'aspect financier, ces chiffres ont été donnés de manière incomplète et séparée par les deux agences membres du groupement.

La Société Orphaz, ayant été déclarée en procédure de redressement judiciaire, les chiffres fiables ne seront connus qu'à l'issue de la période de présentation des créances auprès du mandataire judiciaire.

Quant à la Société Le Troisième Pôle, elle n'a fourni que des éléments épars ne permettant nullement de connaître l'usage fait des sommes versées par les membres du groupement de commandes.

Par ailleurs, en ce qui concerne le bilan qualitatif, le groupement titulaire n'a pas daigné lui consacrer ne serait-ce qu'une seule ligne.

III - La suite à donner, la résiliation pour faute du marché liant le groupement de commandes au groupement titulaire

Compte tenu de ce qui précède, un courrier de mise en demeure avant résiliation a été adressé le 8 février 2010 à l'Agence Troisième Pôle, mandataire du groupement titulaire, avec copie à la Société Orphaz et au mandataire judiciaire désigné pour les inviter :

- à présenter leurs observations sur tous les points sus-abordés (défaillance - créanciers non payés - non production du bilan financier)

- à présenter un bilan financier et définitif justifiant de l'intégralité des charges et recettes réalisées au titre de la manifestation

- à régler l'ensemble des créanciers

et ce dans un délai de 20 jours à compter de la date de réception du courrier.

Par courrier du 16 février 2010, le Troisième Pôle, et par courrier du 17 février la Société Orphaz répondaient au courrier de mise en demeure sus-visé du 8 février 2010.

A - Eléments de réponse de Troisième Pôle

En réponse, Troisième Pôle a tenu à apporter quelques éléments susceptibles, selon lui, de rééquilibrer la vision, estimée incomplète et partisane présentée.

Troisième Pôle rappelle les termes des conventions sur le rôle de chacun et notamment les prérogatives et impulsions de la Ville, son contrôle et ses validations afin de garantir la bonne exécution du marché.

Ainsi Troisième Pôle met en avant le rôle de co-organisateur de la Ville et estime selon lui que la Ville ne saurait s'extraire de toute responsabilité si les reproches (contestés pour la plupart) à l'endroit de Troisième Pôle devaient être avérés !

Troisième Pôle invoque par ailleurs que le groupement de commandes et Troisième Pôle avaient parfaitement conscience du temps et que ce n'est qu'au début du mois de juin que la programmation définitive a été arrêtée et communiquée.

En ce qui concerne les choix artistiques, Troisième Pôle laisse le soin de répondre aux critiques, aux divers directeurs artistiques et estime que les choix ont été faits en commun avec la Ville.

Ceci précisé, Troisième Pôle demeure disposé à revoir «sa copie» et à amender les choix mis en oeuvre lors de la première édition, afin de satisfaire les exigences nouvelles dans le cadre d'une nouvelle édition !

Enfin, s'agissant de la non-production du bilan financier, Troisième Pôle s'en remet à l'incapacité d'Orphaz de produire un bilan comptable certifié et transmet un budget reconstitué, une attestation de leur expert comptable concernant les frais relatifs à la communication dans le cadre de Sonorama et une attestation de l'expert comptable d'Orphaz concernant la billetterie de la buvette.

Ainsi, après avoir mis en cause la responsabilité de la Ville de Besançon, la responsabilité d'Orphaz dans cette situation, et son impuissance «à payer les créanciers et fournisseurs», estimant que la demande de payer les fournisseurs s'adresse plus à Orphaz qu'à l'agence Troisième Pôle, cette dernière affirme souhaiter faire une deuxième édition dans le cadre des termes du contrat, argue d'une indemnité de rupture importante en cas de résiliation et rappelle les échéances en attente de paiement.

B - Eléments de réponse de la Société Orphaz

Par courrier du 17 février, la Société Orphaz apporte les éléments suivants :

- sur les fautes et défaillances dans le déroulement de l'événement, Orphaz laisse le soin de répondre à Troisième Pôle

- sur les créanciers et fournisseurs impayés, Orphaz, tout en regrettant la situation, rejette une partie de la responsabilité sur Troisième Pôle qui a refusé un partage à 50 % du déficit «brut» de la manifestation et ensuite précise que depuis l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, n'a plus la capacité à régler la moindre dette antérieure à l'ouverture de la procédure

- pour ce qui est du bilan financier, Orphaz estime que l'essentiel des éléments ont été transmis.

Enfin, après avoir rappelé le travail engagé de la société sur le terrain, les excellents rapports avec la Ville de Besançon, le respect des délais impartis, la qualité professionnelle de ses prestations, la Société Orphaz regrette la résiliation du marché envisagée.

Par ailleurs, copie d'une correspondance adressée par Troisième Pôle à Orphaz nous a été communiquée ; celle-ci comporte de nombreuses critiques et mises en cause à l'encontre de la Société Orphaz et chacune de ces deux sociétés se renvoient critiques et responsabilités dans cette situation.

Compte tenu de ce qui précède, de la lettre de mise en demeure adressée et des éléments de réponses fournis, il s'avère que les réponses apportées sont insatisfaisantes, incomplètes et ne donnent aucun élément, aucune garantie aux membres du groupement pour envisager une poursuite du marché pour une seconde édition.

En effet, Troisième Pôle :

↳ ne fait que rejeter toute responsabilité sur la Ville de Besançon et Orphaz, en terme d'observation aux nombreuses critiques et défaillances relevées

↳ n'apporte aucun élément financier complémentaire, tout en produisant un extrait de compte partiel et prêtant à discussion, ne permettant pas au groupement de commandes de connaître les comptes de la manifestation de manière précise

↳ se dégage de toute responsabilité et déclare son impuissance à régler les créanciers, ce règlement, selon lui, incombant à Orphaz, ce malgré l'existence d'un groupement et sa qualité de mandataire.

↳ par ailleurs, pour l'avenir Troisième Pôle se limite à juste faire valoir son souhait de faire une seconde édition, mais ce sans invoquer, loin s'en faut, toutes les difficultés existant à ce jour et sans garantie quant à cette deuxième édition.

Aussi il peut être à ce propos évoqué :

- la question de l'impossibilité d'un travail en commun entre Troisième Pôle et Orphaz, qui ne communiquent que par avocats interposés

- la question du déficit 2009, comme si celui-ci était entièrement à la charge d'Orphaz, et qu'une seconde édition pourrait être réalisée, en faisant totalement abstraction de celui-ci

- la question de la crédibilité du groupement de commandes et la situation des créanciers impayés. Les acteurs et fournisseurs locaux voudraient-ils encore travailler avec le groupement Troisième Pôle / Orphaz ?

- la question des délais.

En effet, en raison du comportement du groupement titulaire ci-dessus rappelé, de la complexité de la situation, des créanciers impayés et des incertitudes diverses, aucun avenant de programmation 2010 n'a été conclu en décembre 2009 comme cela aurait dû normalement être le cas. Il était en effet inenvisageable de décider la poursuite de l'événement en décembre dans ces conditions (déficit abyssal, non paiement des créanciers, insatisfaction...). Qu'en serait-il aujourd'hui des délais de réalisation d'une seconde édition, alors qu'aucun avenant programmatif n'est arrêté ce jour ? Le temps de préparation serait donc considérablement amoindri et serait source d'autant de difficultés de réalisation.

Propositions

Dans ces conditions :

- compte tenu de l'insuffisance notoire des éléments de réponse apportés par le groupement titulaire au courrier de mise en demeure du 8 février 2010,

- conformément aux dispositions de l'article 2 du cahier des clauses administratives particulières du marché conclu entre le groupement de commandes et le groupement titulaire, et l'article 37 des clauses administratives générales applicable au marché de prestations intellectuelles (décret n° 78.1306 du 26 décembre 1978 modifié),

il est proposé au Conseil Municipal :

a) de décider la résiliation, pour faute du groupement titulaire du marché intervenu entre le groupement de commandes et le groupement titulaire Troisième Pôle et Orphaz

b) d'autoriser M. le Maire à signer tout document dans ce cadre.

«**M. LE MAIRE** : Il y a certainement une part de risque de la part de la Ville à rompre ce marché d'une façon unilatérale, c'est vrai, mais je crois que dans la vie il faut aussi décider et je ne vois pas comment après d'une part n'avoir pas été satisfait du festival et d'autre part, constatant qu'il y a 200 000 € et non pas 500 000 € d'après ce que je sais, d'impayés, je ne vois pas comment j'aurais pu récemment vous proposer une autre solution que celle-ci. Donc il y a certainement un risque mais j'espère qu'on sera unanimes là-dessus pour dire qu'il n'y a pas d'autre solution que de dénoncer ce marché.

Cela dit nous avons quand même pris beaucoup de précautions, c'est un avocat spécialisé qui travaille sur ce dossier et je pense que ça devrait bien se passer mais il est de mon devoir de vous dire qu'il peut y avoir un recours. Toutefois j'estime que je n'avais pas, au nom du groupement de commande, d'autres possibilités que de dénoncer cela. J'imagine à juste titre l'accueil que vous m'auriez réservé si je vous avais proposé un deuxième festival de ce type.

M. Philippe GONON : J'avais voté à l'époque le budget. Comme vous j'ai fait une estimation derrière qui n'était pas très flatteuse. Simplement à partir du moment où nous sortons du culturel, nous rentrons dans le contentieux. Puisque là on va passer au contentieux, est-ce que l'avocat de la Ville a chiffré le risque de la Ville, c'est-à-dire le risque de perdre le procès ? Est-ce qu'il a éventuellement donné un pourcentage de chances ou de gains ou d'échecs, est-ce qu'il est possible de chiffrer avec les clauses résolutoires du contrat si elles existent et si elles prévoient une indemnité, le montant de celle-ci ?

M. LE MAIRE : Je vais vous dire que, premièrement ce type d'information on ne peut les donner en public, et deuxièmement vous savez que cela est affaire de justice. C'est un avocat spécialisé qui travaille là-dessus, ou l'avocat de la Ville spécialisé ; il donne un avis, cet avis est plutôt favorable, mais ensuite c'est le juge qui tranche.

M. Philippe GONON : Est-ce qu'il y avait des clauses résolutoires prévues ?

M. LE MAIRE : Je ne peux pas parler publiquement de ce type d'affaire.

M. Philippe GONON : D'accord.

M. LE MAIRE : Mais il n'y a rien à cacher. On vous répondra mais pas en public.

M. Philippe GONON : Entre ce que j'ai lu dans l'Est et ce qui est indiqué dans le rapport il y a des différences de chiffres que j'ai un petit peu de mal à saisir. Le vrai déficit c'est celui que vous citez dans votre document ici, 400 000 € HT, c'est cela ?

M. LE MAIRE : Ce que je peux vous dire c'est que les chiffres qu'il y a dans le rapport sont justes et j'imagine que ceux dans l'Est Républicain aussi mais après ça dépend comme on présente les choses.

M. Philippe GONON : Ce n'est pas du tout polémique.

M. LE MAIRE : J'ai bien compris.

M. Philippe GONON : Je ne cherche pas une interprétation, je cherche simplement à connaître le déficit.

M. LE MAIRE : C'est que c'est un marché public et que lorsque nous passons un marché, nous payons la somme qui équivaut au marché. Après, à l'intérieur de ce marché, nous n'avons pas accès aux comptes. Donc les chiffres que nous donnent nos services, ce sont ceux que nous ont donné les personnes à qui nous avons attribué le marché.

M. Philippe GONON : J'entends bien mais les 750 000 € de subventions, la Ville, la CAGB et le Casino les ont bien versés ?

M. LE MAIRE : Ah oui. On ne doit plus rien.

M. Philippe GONON : Ça c'est incontestable. On a 750 000 € payés cash 100 %.

M. LE MAIRE : Oui.

M. Philippe GONON : Ce que vous avez comme estimation de déficit c'est plus ou moins 400 000 € HT, vous êtes d'accord ? C'est le chiffre que vous citez.

M. LE MAIRE : Oui.

M. Philippe GONON : J'en déduis simplement que 750 000 + 500 000 c'est le montant du budget global final de l'opération.

M. LE MAIRE : Oui à peu près mais c'est toujours le chiffre qu'on a annoncé d'ailleurs.

M. Philippe GONON : D'accord.

M. LE MAIRE : Le budget c'est ça mais il y a aussi les recettes.

M. Philippe GONON : Il y a les recettes qui viennent en déduction, tout à fait, mais par rapport aux dépenses on n'aurait que 130 000 € de recettes à peu près. Simplement dans cette partie importante de l'ordre de 1,2 M€, je ne fais pas une fixation sur le chiffre précis, ce que je voudrais savoir c'est la rémunération des deux prestataires de service, précisément. Ça vous pouvez nous le dire Monsieur le Maire parce que nous avons besoin de savoir combien ces gens-là ont été rémunérés...

M. LE MAIRE : Vous savez comment ça se passe un marché ? On signe un marché avec des prestations et un coût et à l'intérieur de ce marché c'est les titulaires du marché qui se rémunèrent. C'est comme cela pour tous les marchés.

M. Philippe GONON : Vous nous avez dit que vous avez de leur part reçu un décompte. Simplement ma question était : est-ce que dans ce décompte on voit apparaître des grandes lignes dont cette partie rémunération que ces gens-là se sont attribuée dans le marché ?

M. LE MAIRE : Les services vous montreront. Tout est transparent, mais on ne peut pas discuter des termes d'un marché ici... attendez, on entre en contentieux avec eux, vous n'imaginez pas que je vais me tirer une balle dans le pied ou donner des verges pour me faire fouetter.

M. Philippe GONON : Mais Monsieur le Maire dans cette affaire-là on est à vos côtés, je le précise bien parce qu'on s'est fait avoir comme vous.

M. LE MAIRE : Je n'emploie pas ce terme-là mais en tout cas on est dans une situation telle que je ne me voyais pas en mesure de reconduire un marché pour un festival qui n'a premièrement pas apporté ce que l'on attendait de lui et deuxièmement qui n'a pas payé ses fournisseurs alors que nous, nous avons payé nos dettes. Nous sommes doublement pénalisés car nous avons nous-mêmes, l'Adjoint Yves-Michel DAHOUI et moi-même insisté pour que l'on prenne des fournisseurs locaux. Alors oui ils ont travaillé avec les fournisseurs locaux mais ils ne les ont pas payés ! Mais vous m'autorisez à ne pas en dire plus car je ne veux pas ensuite me retrouver avec des difficultés supplémentaires. Je demande donc l'autorisation au Conseil Municipal de résilier ce marché pour faute en disant bien que certainement

derrière il y aura des actions en justice mais que je n'exclus pas le fait que nous aussi engagions une action en justice pour demander réparation en terme d'image parce que j'estime que l'image de la Ville a été ternie par rapport à cela.

M. Pascal BONNET : J'entends que vous reconnaissez aujourd'hui que le coût définitif est supérieur à 1 M€ alors qu'à l'époque où l'éventualité d'un million était évoquée on nous répondait que non, que c'était 850 000 €. Ceci étant, bien entendu on va voter le principe de la résiliation puisqu'on est tous réunis sur l'idée qu'il ne faut pas continuer dans ces conditions donc on votera le point 27. On ne votera pas avec vous le point 28 parce qu'on estime en revanche que la responsabilité c'est vous qui l'assumez. Et d'ailleurs je voudrais dire, sans rentrer à nouveau dans un débat, que je suis un peu surpris car quand on lit ces documents on a quasiment l'impression que la Ville n'avait rien à voir avec le projet, comme si c'était une sorte de catastrophe naturelle que la Ville devait affronter. Il y a quand même eu une décision politique, vous avez une responsabilité politique à assumer et celle-là on ne l'assumera pas avec vous puisqu'on n'y était pas favorable en l'état.

M. LE MAIRE : Mais je ne vous demanderai pas de l'assumer, je vous rassure.

M. Pascal BONNET : D'autre part, je suis assez surpris quand je lis le rapport 27 de voir qu'à partir du moment où vous résiliez au départ sur des questions de contentieux qui sont tout à fait justifiées, vous avez parmi les arguments la référence à une préparation bâclée et précipitée, ce qui n'avait pas été évoqué à l'automne. Donc soit à l'époque vous n'en aviez pas conscience, soit vous ne nous l'avez pas dit à l'époque où vous aviez envie de défendre le projet. Puis vous évoquez aussi des choix esthétiques et artistiques contestables alors que nous n'allions pas nous, jusqu'à critiquer les choix esthétiques même si on ne comprenait pas tout. Aujourd'hui on les conteste officiellement alors qu'à l'époque vous les défendiez ces choix esthétiques. Les choses évoluent, c'est un peu surprenant, je voulais quand même le dire.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je ne veux pas revenir sur ce qui a été dit par Pascal BONNET. C'est vrai que nous avons longtemps attiré votre attention pour mettre un frein à tout ça, à cette dérive, ce gaspillage. Effectivement c'est bien que vous ayez pris la décision d'arrêter cela, un peu tardivement quand même. Je pense que c'est vraiment aussi là l'occasion Monsieur le Maire de lancer les fameux états généraux qui à un moment avaient été évoqués par M. DAHOUI. Je pense que là l'occasion nous en est donnée, pour justement éviter de retomber dans ce genre de situation et si tous ensemble on se réunissait autour de la table, au-delà des sensibilités, je pense que cela nous permettrait de travailler dans de meilleures conditions.

M. LE MAIRE : J'ai le sentiment que l'Adjoint a déjà réfléchi à cela et qu'il a même des propositions à faire.

M. Yves-Michel DAHOUI : Monsieur BONNET, je veux bien que vous continuiez à parler du million partout. On vous a dit simplement et vous avez encore la répartition, quels étaient les montants respectifs des collectivités, du Casino Barrière, de la Ville de Besançon, 370 000 € pour la Ville de Besançon. Ce n'est pas parce que vous assénez quelque chose que ça devient une vérité.

Pour le reste, on ne reviendra pas sur la perception que chacun a eue. Quand on évoque un projet, il faut se référer si on veut être un peu rigoureux à ce qui était à l'origine c'est-à-dire le cahier des charges. On nous a dit : vous avez voulu faire un événement un peu incompréhensible, élitiste, on a à peu près tout entendu. Vous avez le cahier des charges qui vous est rappelé, vous l'avez sous les yeux, il parle d'un événement artistique, culturel, festif et participatif alliant la musique et les arts de rues. Voilà exactement ce qu'était l'objectif assigné à ce groupement. En fait on a été trahi, on n'a pas eu ce qu'on souhaitait, c'est ça la réalité. Aussi ce que vous dites Monsieur BONNET compte tenu du fait qu'on est dans le cas d'une procédure de marché, ce sont des choses qu'on ne peut découvrir qu'une fois l'événement réalisé. Donc on a constaté a posteriori, parce qu'on ne pouvait pas le faire avant dans le cadre de cette procédure qu'il y a eu des manquements artistiques. On l'a vu sur l'occupation de l'espace public, sur un défaut de communication, on a tout évoqué. Je crois même qu'on a été les premiers avec les services à réagir pour lister tous les manquements de ce groupement par rapport aux objectifs qui leur étaient assignés. C'est une épine dans le pied, c'est compliqué à gérer, et nous nous efforçons de faire en sorte que, c'est la

priorité aujourd'hui, tous les créanciers qui ont été floués par ce groupement soient payés. On y est parvenu quand même en partie puisqu'il y avait un peu plus de 270 000 € non payés, on est arrivé aujourd'hui à un peu moins de 115 000 €, en tout cas pour ce qui concerne les créanciers au niveau local. M. le Maire a rappelé que c'est nous qui les avons aidés à s'organiser, à se constituer pour réclamer leur dû. Voilà exactement où on en est aujourd'hui. Pour le reste, vous pouvez avoir la perception que vous voulez des événements.

M. LE MAIRE : Sur les assises, Yves-Michel ?

M. Yves-Michel DAHOU : Sur les assises, on rencontre régulièrement l'ensemble des acteurs culturels. On les a déjà rencontrés, on les rencontrera le mois prochain, tous ceux en tout cas qui sont conventionnés, et après plus largement, pour leur proposer, parce que je pense que ce sont nos premiers partenaires, les grands axes d'une politique culturelle sachant qu'il est évident qu'on aura ensuite un débat au Conseil Municipal, très prochainement. Vous nous l'avez réclamé mais vous imaginez bien, comme c'était le cas pour Jean-François GIRARD, qu'un Adjoint prenant en charge une délégation, ne peut pas le lendemain vous définir les axes d'une politique culturelle menée par une nouvelle équipe. Il faut bien rencontrer les acteurs culturels, c'est quand même nos partenaires naturels, avoir un échange permanent, c'est ce que nous faisons avec eux et croyez-moi, y compris sur l'événement malheureux sur lequel vous vous acharnez -on peut comprendre pourquoi- ils n'ont pas du tout ce regard-là. Il faudrait que vous les fréquentiez plus souvent, je vous le dis très sincèrement, je vous l'ai déjà dit et donc c'est avec eux en priorité que nous aurons et que nous avons ce débat.

Ceci dit Madame PEQUIGNOT, vous êtes évidemment, je vous l'ai dit à maintes reprises, la bienvenue pour nous apporter votre vision aussi d'une politique culturelle pour une capitale régionale. Je vous l'ai déjà dit, vous l'avez mal pris, je vous avais fait le reproche de ne pas venir en commission et croyez-moi qu'il n'y avait rien d'agressif dans mes propos. Je le regrettais sincèrement puisque vous étiez la seule à y participer et qu'à un moment donné vous n'êtes plus venue, vous avez probablement de bonnes raisons, vous n'avez pas pu maintenir cet effort. Revenez-y et discutez avec nous parce que c'est quand même aussi au niveau des commissions que s'élaborent les idées, que se discutent les dossiers structurants. La seule réponse que vous nous avez donnée associée à vos amis, c'est de vous opposer à ce qui est une évidence pour tout le monde qui est la restructuration du Musée des Beaux-Arts. On pourrait comprendre que je suis un peu déçu par rapport aux attentions affichées et à la réalité de vos positions. Mais on aura ce débat, pas sous forme d'états généraux mais une rencontre avec l'ensemble des acteurs culturels, que l'on voit au quotidien d'ailleurs.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Donc si je comprends bien, vous acceptez donc cette proposition d'organiser enfin ces états généraux ?

M. LE MAIRE : Non, vous avez une façon de voir les choses et de récupérer cela...

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Non ce n'est pas de la récupération.

M. LE MAIRE : Nous n'acceptons pas d'organiser cela à votre demande, c'est une volonté dont l'Adjoint me parle depuis déjà quasiment deux ans, alors il ne faut quand même pas travestir la réalité. Il y a besoin d'un débat, vous êtes d'accord pour y participer, vous y participerez mais ce n'est pas à votre demande parce que je pense qu'Yves-Michel DAHOU et la Commission Culture ont dans ce domaine quand même un peu d'expérience. S'il se trouve que vous rejoignez la proposition de l'Adjoint, effectivement vous y serez la bienvenue. Vous avez une façon de voir les choses qui est assez surprenante !

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Vous seriez un peu plus à l'écoute on n'en serait pas là aujourd'hui, vous le savez très bien. Sur le fait de dire qu'on ne connaît pas les acteurs culturels locaux, on a vu où ça a mené. Ça montre quand même qu'on ne les connaît peut-être pas tous mais on en connaît quand même quelques-uns, ce qui fait qu'on a eu une bonne analyse dès le départ. Il faut savoir reconnaître aussi les propositions et quand elles sont positives, il faut savoir les saluer. On m'a fait passer pour folle, on ne comprenait pas trop ce que je disais mais il se trouve que les propositions depuis le départ sont justes.

M. LE MAIRE : Ce ne sont pas des assises, ce sont des rencontres, avec les acteurs culturels qui vont avoir lieu. Yves-Michel, il faudrait que tu précises cela.

M. Yves-Michel DAHOUI : Avant la réflexion collective il y a le travail. Vous comprendrez bien que depuis plusieurs mois il est assez logique qu'on travaille sur les axes de la politique culturelle qu'on souhaite mettre en œuvre. Vous imaginez bien que c'est compliqué. Il ne suffit pas d'avoir quelque idée ici ou là pour définir une politique culturelle. D'ailleurs comme j'estime qu'un débat entre une majorité et une opposition c'est projet contre projet, j'attendrai tout à fait vos propositions lors du débat sur la politique culturelle et j'espère qu'elles seront effectivement constructives. Si tant est, nous ferons nous-mêmes cet effort que vous nous proposiez, une panoplie cohérente de mesures qui constitue réellement la trame d'une politique culturelle parce que des idées on en entend effectivement, il faut mettre un ténor sur une tour, il faut faire telle ou telle chose. C'est extraordinairement plus complexe que cela. C'est mettre en synergie l'ensemble des acteurs culturels, c'est lier l'événementiel avec le patrimoine et tellement d'autres choses. Donc acceptez l'idée que précède d'abord la réflexion pour une mise en marche et qu'on confronte les orientations politiques avec les acteurs culturels. On n'est pas dans le cadre d'un marché où on va voir les acteurs culturels en leur demandant ce qu'ils veulent. Je crois que le politique doit prendre toutes ses responsabilités sur la mise en œuvre des politiques et ensuite être dans un souci de dialogue après s'être imprégné d'ailleurs du souci des acteurs culturels pour évoquer avec eux les trames d'une politique culturelle. Voilà la démarche qu'on vous propose et on aura effectivement un débat le moment venu et assez rapidement sur la culture. Ne te sens pas visé Philippe, ce n'était pas du tout agressif de ma part, c'était un peu dans l'envolée lyrique, rassure-toi je sais que tu t'intéresses aussi à la culture, je te le reconnais complètement, donc c'était une petite incidence, n'y attache pas trop d'importance.

M. Pascal BONNET : Je voudrais dire qu'on ne s'acharne pas sur SONORAMA et qu'on parle largement d'autre chose en matière culturelle. Mais là on a ce point à l'ordre du jour donc jusqu'à preuve du contraire on est là pour parler des points que vous mettez à l'ordre du jour, et puis c'est quand même un échec patent, c'est essentiel quand même de l'évoquer. Je voudrais dire aussi que vous aurez à un moment donné à nous présenter ce programme culturel, si ça arrive en fin de mandat je ne sais pas si on vous fera des propositions parce qu'on réfléchira peut-être à autre chose.

M. LE MAIRE : On n'est pas si idiot que ça pour proposer des orientations en fin de mandat...

M. Pascal BONNET : On est bientôt au milieu du mandat donc vous allez travailler encore quelques mois, on va arriver au milieu du mandat...

M. LE MAIRE : Ça pourrait être en début d'un prochain mandat effectivement !

M. Pascal BONNET : Je voulais aussi revenir sur ce qui a été évoqué par M. l'Adjoint sur notre vote relatif au Musée des Beaux-Arts. Notre inquiétude et ça s'accentue quand on a évoqué tout à l'heure le schéma de développement touristique, notre inquiétude c'est quand même de voir le Musée fermé pendant deux ans et le choix de ne pas faire évoluer le Musée du Temps vers un musée complet, ce qui en terme d'attractivité touristique est un souci. Donc nous n'avons pas voulu voter dans ce cadre-là et nous n'avons pas voulu voter également le projet sur le Musée des Beaux-Arts parce que justement nous souhaitons qu'il s'intègre dans un projet global touristique et culturel et qu'on n'avait pas eu, à l'époque, la présentation qu'on a eue tout à l'heure sur le plan touristique, et qu'on attend toujours la présentation globale sur le plan culturel. Donc ne limitez pas l'action de l'opposition à parler de SONORAMA et à être contre le projet d'évolution du Musée des Beaux-Arts parce qu'il y a largement d'autres sujets qu'on a évoqués et il y a bien des arguments sur lesquels on s'est appuyé pour prendre ces positions politiques.

Mme Martine JEANNIN : Suite et fin de cette affaire malheureuse, je ne veux pas enfoncer le clou mais il faudra à l'avenir que ça nous serve de leçon. Je voulais faire connaître mon avis personnel, tout à fait personnel. En fin de compte je pense que ce spectacle, hormis les dépenses éhontées, aurait été compris dans quelques années. Je dis cela parce que ma fille a apprécié comme 7 000 jeunes. Est-ce que certains Bisontins ne sont pas tout à fait prêts à voir la modernité du spectacle, c'est possible. Enfin c'est une affaire malheureuse en chiffres qui tombe sous le coup de l'arrêt d'un marché public alors que les conditions avaient été approuvées par ceux en charge justement du contrôle des marchés. C'est une défaite. Alors je pense que pour les prochains spectacles on pourrait peut-être imaginer diffuser un CD, un

DVD, une maquette et passer cette maquette devant un jury qui accepterait, qui donnerait son avis sur la question. C'est une idée que je lance mais je déplore quand même que le travail fourni par les uns et les autres, y compris la création, soit tombé à l'eau pour une question de finances. C'est vrai qu'entre la culture et les chiffres ce n'est pas le même monde, les uns ont la tête dans les étoiles et les autres ont les doigts sur les touches des calculettes. Voilà ce que je voulais dire à titre personnel.

M. LE MAIRE : Simplement une précision Madame JEANNIN, c'est qu'il y a eu un jury. Vous savez, il y a quelque chose que je voudrais vous dire Madame JEANNIN, c'est que contrairement à d'autres, lorsque les choses ne vont pas, nous, nous rectifions le tir, vous voyez ce que je veux dire ? Là les choses n'ont pas bien fonctionné, c'est vrai ; donc j'aurais pu dire : la réforme de Musique de Rues, je la continue néanmoins avec SONORAMA, je tiens le cap. Eh bien non, la réforme voulue avec SONORAMA ne fonctionnant pas, on a décidé d'en changer. C'est une remarque que je voulais vous faire amicalement. On n'est pas là pour s'obstiner, quand les choses ne vont pas, on en tient compte. Si seulement ça pouvait être toujours comme cela, même au niveau national.

M. Jean ROSSELOT : J'admire l'art consommé qui est le vôtre de retourner à votre avantage les situations. On savait bien que la meilleure défense était l'attaque et je dis bravo, vous savez faire.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas à me défendre, je dis simplement que ça n'a pas été une réussite...

M. Jean ROSSELOT : ... l'art de la réprimande, n'essayez pas, etc. d'Yves-Michel DAHOUI est quand même extraordinaire, alors qu'on se confine dans une indulgence, enfin ce n'est pas une indulgence mais on n'ose pas tirer sur une ambulance, on se fait attaquer, on se fait tirer dessus, c'est quand même assez fabuleux. Heureusement que vous tenez compte de l'échec mais il faut quand même dire ceci encore une fois, vous qui propagez l'idée selon laquelle il y a une opposition et pas de proposition, il y a quand même eu parmi notre groupe deux conseillers, Pascal BONNET qui prône depuis des années de coupler l'événement culturel avec un événement du type salon, quelque chose qui ait du retentissement et qui touche en effet la question d'exploiter les congrès, et Elisabeth PEQUIGNOT qui ne cesse de faire appel à votre bon sens en disant qu'il faut puiser dans la ressource locale qui, on le constate tous les jours, est importante. Je ne parle même pas des harmonies, vous me qualifieriez de paysan, mais la ressource locale est importante, Elisabeth n'arrête pas de vous le dire. Et en plus les emplacements ! Je ne dis pas qu'il faut faire comme à Bordeaux mobiliser -et c'est encore une bonne idée- des endroits historiques, je ne parlerai pas de caserne, à Bordeaux c'est les hangars des anciens sous-marins et il paraît que ça a un effet extraordinaire. Elisabeth PEQUIGNOT vous dit depuis longtemps de mobiliser la ressource locale et de répartir un peu mieux sur le territoire de l'agglomération. Voilà des propositions dont vous vous fichez comme de votre première chemise.

Et à côté de ces propositions-là vous vous croyez intelligent de vous inspirer, de faire une pâle copie de ce qui est à la mode depuis une vingtaine d'années dans certaines villes d'Espagne et de France, de faire venir et de mobiliser, de contracter avec des gens de partout sauf de votre région à un coût extraordinairement élevé avec au final un échec culturel, ça n'a plu à personne ou à pas grand monde, et puis une déroute économique locale pour les fournisseurs. En général dans tous ces festivals on a soit l'un soit l'autre, mais réussir à nous faire le coup des trois à la fois sur la Ville de Besançon, le coût très élevé, l'échec culturel patent et la déroute auprès des fournisseurs, les braves artisans et commerçants, il faut le faire et c'est presque nous qui serions dans cette affaire les... Ecoutez, n'insistons pas mais au moins que vous reteniez la leçon et que vous compreniez que votre opposition a des propositions qu'il faut de temps en temps écouter.

M. LE MAIRE : Je crois que je vais prendre le parti de ne même pas vous répondre.

M. Jean ROSSELOT : C'est bien le problème.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, je trouve que je suis ce soir particulièrement patient et ça va continuer. J'ai un bon entraînement et je m'entraîne pour les séances de nuit, j'aime bien cela les séances de nuit.

M. Jean ROSSELOT : On a l'habitude.

M. LE MAIRE : Oui, on va s'entraîner ensemble Monsieur ROSSELOT.

M. Philippe GONON : Je reviens sur le fond de l'affaire qui nous intéresse aujourd'hui sur la partie contentieuse, et c'est un juriste qui s'adresse à un autre juriste et il va comprendre parfaitement mes propos. Je pense qu'il est important de dissocier l'équipe qui va mener le contentieux de l'équipe qui a mené j'allais dire le marché. Je pense que maintenant il appartient à une direction, je ne sais pas comment elle s'appelle, des affaires juridiques avec un Adjoint qui n'est pas le même je pense qu'Yves-Michel DAHOUI de prendre en charge ce dossier contentieux...

M. LE MAIRE : C'est exactement ce qui se passe.

M. Philippe GONON : C'était un point que je voulais préciser et je pense qu'il est sain d'organiser cette scission entre les deux.

M. LE MAIRE : J'ai envie de dire que c'est le b.a.-ba, cher ami et c'est ce qui se passe effectivement. C'est même tellement distinct qu'on a pris un avocat spécialisé dans ce type d'affaire et il y a un service qui s'occupe des marchés et un autre des affaires».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 mars 2010.